

PIERRE PAUL ROYER-COLLARD (1763-1845): UN PHILOSOPHE, UN MODÉRÉ, UN AMI DE TALLEYRAND.

Certains hommes ont été capables de garder la modération même à travers les tempêtes. Pierre Paul Royer-Collard est un exemple de ces hommes. Il fut un intellectuel et homme politique qui a traversé une des époques les plus orageuses de l'histoire de France et est resté, néanmoins, cohérent avec ses principes et qui a fait du juste milieu l'idée-force de sa conduite politique et de sa vie privée. Jeune politicien pendant la Révolution, il a compris le sens authentique des requêtes et des réformes demandées par les hommes de 1789 et il s'est battu pendant toute sa vie pour les traduire en réalité et pour les sauver des influences négatives des extrémistes de droite et de gauche.

Pierre Paul Royer-Collard est né le 21 juin 1763 à Sompuis, petit village de la Champagne-Ardenne. Là, quelques années auparavant, Paul Collard, fervent religieux janséniste et grand-oncle de Pierre Paul, avait diffusé l'enseignement de Port-Royal. Sa prédication avait laissé une empreinte ineffaçable: son action ardente avait fait de Sompuis un véritable village janséniste. Pierre Paul grandit donc dans une sorte de « communauté de la primitive Église » et dans « un lieu d'édification »[1].

Sa famille était composée par son père Antoine Royer, un propriétaire cultivateur très considéré dans la région, sa mère Angélique Collard, nièce du religieux janséniste, et Antoine-Athanase, son frère cadet[2]. Pierre Paul et Antoine-Athanase reçurent leur première éducation par leur mère, qui leur donna une formation inspirée aux principes du jansénisme. En 1775, à douze ans, Pierre Paul fut envoyé étudier auprès des Pères de la Doctrine Chrétienne: il fréquenta d'abord le collège de Chaumont, dont un de ses oncles était supérieur, puis celui de Saint-Omer, et enfin celui de Moulins. A cette époque de sa vie, il nourrit son esprit des auteurs classiques latins et grecs, des grands écrivains du XVIIe siècle et des maîtres de Port-Royal. Ces études terminées, il s'installa à Paris, où il fut d'abord accueilli dans la maison centrale des Pères de la Doctrine Chrétienne, rue des Fossés-Saint-Victoire. Il décida de s'adonner à l'étude du droit et suivit des cours particuliers. Il pratiqua d'abord auprès d'un de ses parents éloignés, Royer de Vaugency, qui était procureur au Parlement de Paris, puis, après avoir obtenu sa licence, il se fit inscrire dans le tableau des avocats sous le nom de Royer de Sompuis et plaida sa première cause en 1787.

Les années de la Révolution et de l'Empire

Quand la Révolution éclata, Pierre Paul avait 26 ans. Comme la plupart des jeunes de sa génération, il s'enthousiasma pour les requêtes de justice, d'égalité et de liberté avancées par les révolutionnaires. A cette époque, il avait un appartement à Saint-Louis-en-l'Île, quartier d'ouvriers, de porteurs d'eau et de petit-bourgeois. Après la prise de la Bastille (14 juillet 1789), la capitale avait été divisée en circonscriptions administratives nommées sections, dont chacune avait une assemblée où les habitants se réunissaient régulièrement; dans celle de son quartier, Royer prit souvent la parole, en se faisant remarquer à la fois pour ses idées modérées et raisonnables et pour son talent d'orateur; il y acquit donc beaucoup d'influence. Quand les sections furent appelées à élire les membres du Conseil Municipal, les habitants de Saint-Louis-en-l'Île choisirent Pierre Paul Royer comme leur représentant. Il commença ainsi à travailler à l'Hôtel de Ville, où il connut, parmi d'autres, Nicolas de Condorcet, Camille Desmoulins, Georges Danton (son compatriote champenois) et surtout Jean Sylvain Bailly, un astronome dont les travaux avaient passionné le jeune Pierre Paul quand il étudiait à Saint-Omer. Les deux hommes devinrent amis et quand Bailly fut nommé maire, il choisit Royer comme secrétaire greffier. Royer occupa cette charge jusqu'au 10 août 1792. Quand le Conseil de la Commune, désormais dominé par Marat, vota les massacres de septembre, il quitta sa charge et fit

retour dans son quartier, où il reprit ses entretiens et son activité dans la section, qui avait pris désormais le nom de Fraternité. Il s'attacha à empêcher que les jacobins fassent du prosélytisme dans son quartier et il travailla à répandre des opinions modérées parmi les habitants. En mai 1793, l'espoir d'arrêter la montée des révolutionnaires les plus violents s'était évanoui. Royer quitta la capitale, où désormais sévissait la Terreur, et rentra à Sompuis. Son père venait de mourir et Royer prit sa place en s'occupant des champs. Pour mieux échapper aux recherches du Comité de Salut Publique, aux yeux duquel il était un suspect, il ajouta à son nom celui de sa mère: dorénavant il sera Pierre Paul Royer-Collard.

Après la chute de Robespierre et la fin de la Terreur, même s'il n'était plus en danger, Royer-Collard décida de rester dans son village et continua à vivre dans le milieu familial. Il ne rentra dans la vie politique qu'en 1797, lors des élections supplétives de la nouvelle assemblée législative, le Conseil de Cinq-cents (avril 1797). Il se porta candidat pour être représentant du département de la Marne et il fut élu avec une grande majorité de votes. Le 26 Messidor an V (14 juillet 1797), il prononça son premier discours devant une assemblée de représentants de la Nation. Il s'agissait d'une défense passionnée de la liberté religieuse et du culte catholique, qui étaient menacés par la recrudescence des lois révolutionnaires. Son discours fit une grande impression dans l'Assemblée; les applaudissements éclatèrent à la phrase de clôture de cette intervention, dans laquelle il reprenait, en les renversant, les mots de son compatriote Danton: « Aux cris féroces de la démagogie invoquant l'audace et puis l'audace et encore l'audace, représentants du peuple, vous répondrez enfin par ce cri consolateur et vainqueur qui retentira dans toute la France: la justice et puis la justice et encore la justice! ».

Ce discours fut le seul que Royer-Collard prononça au Conseil de Cinq-cents. Six semaines après son intervention, un nouvel acte de violence eut lieu. Le 18 Fructidor de l'an V (4 septembre 1797) le Conseil fut épuré manu militari de ses éléments modérés; plus de cinquante députés furent arrêtés et déportés à Cayenne. Royer-Collard échappa à la déportation, mais son élection fut annulée. Après la chute de Robespierre, Royer-Collard avait espéré pouvoir contribuer à la réalisation des objectifs originaux de la Révolution, tels qu'ils avaient été conçus avant la Terreur. Cependant, il fut déçu une deuxième fois. Le 18 Fructidor lui fit perdre définitivement confiance dans le parti de la Révolution. Il se rapprocha alors des royalistes modérés.

* * *

A l'époque, les partisans de la monarchie se divisaient entre les exaltés, qui gravitaient autour du comte d'Artois, et des esprits plus sages et modérés, qui se réunissaient autour du comte de Provence, le futur Louis XVIII, frère aîné du premier. Royer-Collard prit contact avec ces hommes sensés qui n'avaient point émigré et qui ne voulaient pas être mêlés aux intrigues que les affiliés du comte d'Artois mettaient continuellement en place. Plusieurs parmi les modérés étaient en communication avec le futur Louis XVIII, qui à l'époque était en exil; ce fut grâce à eux que Royer-Collard connut Antoine d'André, homme de confiance du comte de Provence. Il avait eu la charge de former à Paris un conseil secret formé de royalistes modérés. Ce conseil avait deux objectifs: tenir le roi au courant de la situation politique en France et recruter des royalistes modérés dans la capitale. D'André choisit Royer-Collard pour diriger ce conseil. Il connaissait ses talents et il avait confiance dans sa modération et sa sagesse. Royer-Collard accepta la charge et, pendant quatre ans, il fut un des « correspondants secrets » de Louis XVIII. Le conseil secret tint une correspondance avec le roi en exil jusqu'en 1803. La montée au pouvoir de Napoléon et la mise en place de son régime dictatorial entraînèrent la fin de l'action de ce comité.

Après la proclamation de l'Empire (18 mai 1804), Royer-Collard se retira à une vie privée. En 1800, il avait épousé Augustine de Forges-Chateaubrun, fille d'un vieux gentilhomme du Berry, et ils avaient eu quatre enfants: Jules, Pauline, Angélique-Augustine, Louise-Marie-Rosalie. Les deux premiers enfants moururent en bas âge. Royer-Collard se dédia à l'éducation de ses filles, en les élevant avec les mêmes principes qui avaient été à la base de sa formation. Ce fut au même temps une période d'étude pour Royer-Collard. Il s'intéressa surtout à la philosophie: il lut les oeuvres de Descartes, Locke, Hume et des philosophes français du XVIIIe siècle (Condillac, Helvétius, les idéologues), et des philosophes écossais de l'école du common sense. (Thomas Reid, Dugald Stewart). Inspiré par ces derniers, il élaborait une pensée originale, qu'il opposa au sensualisme et au matérialisme qui à l'époque dominaient l'enseignement officiel de la philosophie en France. Ses premiers écrits philosophiques attirèrent l'attention de Louis de Fontanes, Grand Maître de l'Université Impériale, qui lui offrit la chaire d'histoire de la philosophie à la faculté des lettres de Paris. Royer-Collard, malgré son aversion pour le régime napoléonien, accepta la charge. Il enseigna seulement pendant deux ans et demi, mais ses leçons, dont la complexité théorique était équilibrée par la clarté de l'exposition, signèrent la fin de la domination exercée par la philosophie matérialiste et sensualiste dans les écoles de France.

La Restauration (1814-1830)

Après la première abdication de Napoléon et son départ pour l'île d'Elbe, Louis XVIII revint sur le trône de France (2 mai 1814). Il restaura la monarchie et octroya une Charte constitutionnelle qui reconnaissait la plupart des droits et des libertés acquis par les Français depuis la Révolution. Avec le retour de la monarchie, Royer-Collard reprit une activité politique, en saluant avec joie la fin du régime de Bonaparte. Le roi récompensa son ancien « conseiller secret » en lui conférant la Légion d'Honneur et en le nommant membre du Conseil d'État. Plusieurs parmi les royalistes modérés que Royer-Collard avait fréquentés après avoir quitté le Conseil des Cinq-cents étaient entrés dans le gouvernement. Royer-Collard ne voulut faire partie du ministère - malgré les offres qu'il reçut - préférant une position plus en retrait à un rôle de premier plan. Il était un des plus étroits collaborateurs de l'abbé de Montesquieu, ministre de l'Intérieur, et déterminé comme lui à empêcher que dans le nouveau gouvernement ne prévalussent les partisans de la réaction (les ultras). Il était conscient de la fragilité de la situation politique et de la nécessité de défendre la stabilité de la monarchie qui venait d'être restaurée, même si cela signifiait l'adoption de lois exceptionnelles. Dans cette optique, il prit part à la rédaction d'un projet de loi sur la presse qui établissait, pendant un an, la censure pour les journaux (5 juillet 1814).

Le gouvernement ne fut pas capable, malgré tous ses efforts, de se consolider et d'empêcher le retour de Bonaparte.

* * *

Le 1er mars 1815, Napoléon rentra en France, et l'aventure des Cent Jours commença. Le roi et la cour quittèrent Paris à la veille de l'entrée de l'Empereur dans la capitale (20 mars 1815) et se réfugièrent à Gand.

Avec le retour de Bonaparte, Royer-Collard perdit sa place au Conseil d'État et cessa toute activité politique officielle. Il réunit alors autour de lui un cercle de partisans de la monarchie constitutionnelle semblable au conseil secret dont il avait eu la direction quelques années auparavant; ceux-ci gardèrent le contact avec Louis XVIII et sa cour, et ils songèrent à le mettre en garde contre l'influence des ultras. Ils étaient conscients que « le vol de l'aigle » s'achèverait bientôt et que les Bourbons rentreraient en France dans un bref délai de temps. Il était donc important de penser au prochain gouvernement, qui devait être modéré, malgré l'échec du premier essai dans cette direction.

Après Waterloo et l'abdication définitive de Napoléon, Louis XVIII arriva à Paris (8 juillet 1815). Il avait confirmé la concession de la Charte de 1814 et il était décidé à gouverner dans le respect de ses principes. Cependant, aux élections de 1815, le parti ultraréactionnaire emporta une victoire écrasante, en conquérant à la Chambre des Députés 350 sièges sur 395. Le roi et son premier ministre, le duc de Richelieu, essayèrent de gouverner d'une façon modérée malgré le résultat des élections, mais la majorité ultra de la Chambre était décidée à faire prévaloir l'« esprit de réaction ».

Royer-Collard avait été élu député de la Marne et avait retrouvé sa place au Conseil d'État. Il fit opposition aux tentatives systématiques des ultras de remettre en cause les acquis de la Révolution. Il s'exprima contre la proposition de changer à leur avantage la loi électorale, de rendre amovible la charge de juge, de changer les termes de l'amnistie que le roi avait proclamée.

Sa voix n'était pas la seule: avec lui, d'autres députés prirent position contre les ultras et en défense de la Charte. Ils étaient peu nombreux, mais leurs discours éloquentes et la puissance de leurs argumentations les rendaient très influents. Ce petit groupe de députés constitutionnels, qui se réunit autour de Royer-Collard fut appelé les doctrinaires.

Le 5 septembre, 1816 Louis XVIII - conseillé par Elie Decazes, préfet de police et son favori - dissout la Chambre des Députés. L'opposition qu'elle avait fait au ministère modéré, en lui rendant impossible de gouverner, avait enfin déterminé le roi à prendre cette décision. Aux élections, la victoire fut remportée par les modérés. Commença alors une période de monarchie libérale (1816-1819) pendant laquelle le gouvernement et les Chambres travaillèrent dans un climat d'entente et approuvèrent plusieurs lois importantes, en particulier une nouvelle loi électorale favorable aux classes moyennes (la loi Lainé de 1817) et une des lois sur la presse parmi les plus libérales de l'époque (la loi De Serre de 1818).

Ce fut aussi « l'heure des doctrinaires »: le petit groupe de députés fut le référent principal du gouvernement et l'inspirateur des principaux projets de loi approuvés durant ces années.

L'activité de Royer-Collard en cette période fut intense, soit à la Chambre soit au Conseil d'État: il travailla à la rédaction de nombreux projets de loi et les défendit à la tribune par des discours remarquables, qui recueillaient toujours des applaudissements. A l'époque, il eut une autre charge importante: il créa et fut le premier président de la Commission Supérieure de l'Instruction Publique, sorte de ministère de l'instruction publique sans le nom, en devenant ainsi le responsable du gouvernement pour l'enseignement. Il maintint cette position jusqu'en 1819 et dans ce laps de temps, il reforma d'importants secteurs du système scolaire: il réintroduisit l'enseignement de la philosophie dans les lycées, il promut la diffusion de la pratique de l'enseignement mutuel dans l'instruction primaire, il veilla à empêcher les ingérences du clergé dans les écoles.

* * *

Aux élections, qui se déroulaient chaque année en automne, le parti modéré avait toujours obtenu la majorité. Cependant la gauche avait conquis quelques sièges à la Chambre des Députés. Si, dans un premier temps, sa présence n'avait pas été jugée préoccupante, sa progression finit par inquiéter les modérés, qui voyaient dans les gens de gauche les héritiers des Jacobins. Quand, en 1819, l'abbé Grégoire, ancien régicide, fut élu député, il y eût une crise de gouvernement. Le nouveau ministère de centre-droit, à la tête duquel était Decazes, décida alors de modifier la loi électorale dans un sens restrictif.

Royer-Collard, jugeant dangereuse cette démarche, cessa de soutenir le gouvernement et passa à l'opposition. Le parti des doctrinaires se coupa en deux: quelques uns suivirent Royer-Collard dans sa résolution, d'autres décidèrent de continuer à appuyer le gouvernement.

Le ministère Decazes ne dura que trois mois. Le 14 février 1820, le duc du Berry, neveu du roi, fut assassiné. L'extrême-droite en profita pour déclencher une violente campagne anti-gouvernementale et pour se présenter comme le seul rempart contre le danger d'un retour de la violence révolutionnaire. L'électorat, effrayé par les événements récents, lui donna ses suffrages. En 1821 se forma un ministère composé par les représentants du parti ultra et dont le ministre dirigeant fut Joseph de Villèle, leader des réactionnaires. Villèle se montra un homme politique habile: il réussit à former un gouvernement solide, appuyé sur la majorité de la Chambre des Députés, à gagner la confiance du roi et de la Chambre des Pairs, à écarter l'opposition de gauche, qui s'était lancée dans les conspirations. Son ministère réussit à conquérir une stabilité qui lui permit de rester au pouvoir pendant six ans.

Royer-Collard, dans un premier temps, n'avait pas cru possible que le parti de l'Ancien Régime puisse conquérir et surtout garder le pouvoir: d'après lui, la Révolution avait changé pour toujours le pays. Face à la réalité, il se battit à la Chambre contre les lois par lesquelles le parti réactionnaire voulait consolider sa position, lois qui souvent étaient en contradiction avec les articles de la Charte et les libertés dont elle était garante. Ses discours n'arrivèrent toutefois pas à influencer les votes de la Chambre, où la majorité, qui était composée des députés ultras, votait de façon disciplinée les lois présentées par le ministre. Si à la tribune il se montrait catégorique, dans les conversations avec ses amis et dans sa correspondance privée il avouait ses difficultés à comprendre la situation politique et il admettait avoir commis une erreur en croyant impossible l'arrivée au pouvoir des ultras.

L'amitié entre Royer-Collard et Talleyrand commença à cette époque. La maison de Châteaueux, où Royer-Collard résidait pendant l'été, se trouvait à 15 kilomètres du château de Valençay, demeure du Prince. Talleyrand, le premier, prit contact avec son voisin et en chercha l'amitié. Royer-Collard, qui, même à Paris, menait une vie retirée, résista d'abord aux démarches de son voisin, mais il céda enfin aux insistances de Talleyrand. La rencontre et la conversation avec le Prince, qui lui montrèrent le côté noble de sa nature et la vivacité de son esprit, conquirent le sévère philosophe. Les deux hommes avaient des caractères très différents: l'un, le rigide doctrinaire à la moralité austère, qui même à Paris aimait la vie retirée; l'autre, le rusé et consommé homme de pouvoir, aimant la mondanité et le luxe. Ils avaient cependant une affinité d'esprit qui leur permit de se comprendre et de se lier. Ils partageaient aussi des opinions politiques: avant leur première rencontre, ils s'étaient opposés à un projet de loi meurtrier pour la liberté de la presse (1821), et en 1823, tous les deux prirent position contre la guerre en Espagne. Pendant les mois d'été, les deux hommes se rendaient visite avec régularité et ils commencèrent à tenir une correspondance qui durera toute leur vie.

* * *

En 1824 le gouvernement Villèle semblait solide et destiné à durer longtemps. En 1827 il était déjà en crise. Plusieurs causes déterminèrent cette évolution inattendue.

Après la mort de Louis XVIII (16 septembre 1824), son frère le comte d'Artois était monté sur le trône avec le nom de Charles X. Le nouveau roi, leader historique des ultras, fit approuver des lois qui rendaient des privilèges à la noblesse et au clergé et qui, bien qu'elles fussent des mesures surtout symboliques, inquiétèrent l'opinion publique. L'électorat qui en 1820, alarmé par les progrès de la gauche, avait donné son appui au parti de Villèle, se montrait désormais méfiant envers un gouvernement qui semblait vouloir ramener la France à l'Ancien Régime. En outre, si le gouvernement avait l'appui de la majorité des députés, il n'avait pas celui de la Chambre des Pairs, où la plupart des membres étaient des royalistes plus modérés. L'opposition de gauche, enfin, s'était organisée: elle avait fondé des associations, des clubs et des journaux, réussissant à se détacher de leur réputation d'héritiers des Jacobins et à influencer une portion de plus en plus large de l'opinion publique. .

La montée sur le trône de Charles X avait augmenté les craintes de Royer-Collard pour l'avenir du pays. Toutefois, en voyant les ultras en difficulté croissante et attaqués de plusieurs côtés, il reprit espoir. Ses interventions à la Chambre devinrent plus fréquentes et décidées. La considération dont il jouissait avait augmenté: avoir pris sans relâche la défense des libertés et des droits des Français face au fanatisme des ultras avait consolidé son autorité et sa renommée d'intégrité. Aux élections de 1827, il fut élu dans sept

collèges, ce qui fit de lui « le député le plus populaire du pays »[3]. Quelque mois auparavant, il avait eu un témoignage supplémentaire de la considération dont il jouissait: il avait été nommé membre de l'Académie Française à l'unanimité des suffrages.

* * *

Les élections de 1827 furent une défaite pour le parti ultra. Villèle donna sa démission et le roi nomma un ministère plus modéré, guidé par Jean-Baptiste de Martignac. Royer-Collard fut nommé président de la Chambre des Députés. Dans un moment aussi délicat, on décida de confier cette charge à quelqu'un qui avait la confiance et l'estime de tout le pays. Il accomplit sa charge institutionnelle avec soin et rigueur, en essayant de faciliter le plus possible les liaisons à l'intérieur de l'Assemblée - où il n'y avait pas une majorité stable - et entre celle-ci et le gouvernement.

Le ministère Martignac eut une brève durée. Pour Charles X, ce ministère n'était qu'une mesure temporaire, dictée par la nécessité d'apaiser l'opinion publique. Il voulut bientôt reprendre une politique plus conforme à ses projets réactionnaires. En août 1829, il forma un nouveau gouvernement dont le ministre dirigeant fut un des plus célèbres représentants de la droite ultra: Jules de Polignac, ancien émigré et fils de la dame de compagnie de Marie-Antoinette. Parmi les ministres, que le roi avait choisis personnellement, il y avait des personnages hautement impopulaires, de véritables symboles de l'Ancien Régime. Face à ce tournant en même temps réactionnaire et autoritaire, la Chambre des Députés s'opposa à la politique mise en place par le roi, qui était une véritable violation de la Charte. Ce fut Royer-Collard qui rédigea l'Adresse dans laquelle la Chambre exprimait ses critiques au souverain. Charles X refusa d'écouter les protestations des représentants de la Nation et, le 2 juin 1830, il promulgua quatre ordonnances par lesquelles il changeait la loi électorale, suspendait la liberté de la presse, dissolvait la Chambre et annonçait de nouvelles élections. Ce fut à la suite de ces ordonnances qu'éclata la Révolution de Juillet (27-30 juillet 1830).

La Monarchie de Juillet et les dernières années (1830-1845)

Après les « trois glorieuses » journées révolutionnaires, la Monarchie de juillet (1830-1848) fut proclamée. Charles X abdiqua et se réfugia en Autriche. Louis Philippe d'Orléans, qui appartenait à la branche cadette des Bourbons lui succéda.

Sous le nouveau régime plusieurs anciens doctrinaires furent appelés à couvrir des postes importantes. Royer-Collard, qui pendant toute sa vie n'avait jamais recherché de poste, continua à participer à la vie politique en tant que simple député. Pendant douze ans, il continua à être élu député du département de la Marne. Il garda son indépendance et son intégrité morale et il ne se mêla pas aux jeux d'alliances, aux trahisons et aux intrigues politiques qui, sous le régime orléaniste, devinrent frénétiques. Par son autorité et le respect dont il jouissait, il avait à la tribune une place à part et plusieurs collègues lui demandaient ses avis. Il suivit avec attention les événements du nouveau régime. Il partagea la politique de Casimir Périer, qui avait réuni les différents courants du parti modéré; il exprima sa préoccupation pour l'instabilité des ministères et pour le caractère des débats à la Chambre, où l'intérêt particulier des députés et des factions entravaient l'activité du gouvernement. Ses discours à la tribune furent moins fréquents par rapport à l'époque de la Restauration; néanmoins, lors de la discussion de lois qui à son avis étaient particulièrement importantes, il faisait entendre sa voix. Ce fut le cas, par exemple, de la loi de 1831, qui voulait supprimer l'hérédité de la charge de pair de France, ou de la loi de 1835 sur l'attribution à la chambre des Pairs de la compétence pour les délits de la presse.

La vie de Royer-Collard à cette époque fut marquée par une intense activité à l'Académie. Il était membre de la commission chargée de l'évaluation des œuvres littéraires pour le prix annuel. Cette activité lui donna beaucoup de satisfactions et lui permit de connaître Alexis de Tocqueville, qui deviendra un des ses plus chers amis. Entre les deux hommes s'établit une relation père-fils, dont leur correspondance est le témoignage.

A cette époque l'amitié entre Royer-Collard et Talleyrand était toujours solide, comme on peut le voir par leur échange épistolaire. De son ambassade à Londres, Talleyrand écrivait fréquemment à Royer-Collard, en lui demandant des conseils politiques et des avis. Dans les lettres que Royer-Collard adressait au Prince à cette époque il n'y a plus de trace du ton retenu de celles du début: le commerce avec lui était maintenant recherché par le doctrinaire, dont la vie solitaire était soulagée par les entretiens amicaux avec son illustre correspondant. La résolution prise par le Prince de se réconcilier avec l'Église catholique rapprocha ultérieurement les deux hommes. En 1838, Talleyrand, malade et sur le point de mourir, appela à son chevet Royer-Collard comme « représentant de la vertu ».

En 1842, Royer-Collard quitta définitivement la vie politique et se retira à Châteaueux. La douleur de la perte de sa fille cadette aggrava ses conditions de santé, déjà précaires à cause de son âge avancé. Il tomba malade en 1844 et il mourut le 4 septembre 1845, entouré par l'affection des membres de sa famille

et des habitants du village.

Plusieurs honneurs furent attribués à l'illustre philosophe et homme d'Etat après sa mort: le 19 novembre 1845, le Conseil Royal d'Instruction Publique décida à l'unanimité d'afficher un portrait de Royer-Collard dans sa salle de séances près de celui de Fontanes; le 31 juillet 1846, la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne proposa de lui ériger une statue. Le monument, œuvre du sculpteur italien Marocchetti, fut placé dans la place centrale de la commune de Vitry, siège pendant 40 ans du collège électoral de Royer-Collard, et inauguré le 21 novembre 1847. A Paris, la rue Saint-Dominique d'Enfer devint rue Royer-Collard.

Ces honneurs témoignent la reconnaissance de la valeur de l'esprit et de l'œuvre de Royer-Collard, homme qui a consacré sa vie à enraciner dans les institutions et l'esprit de son pays équilibre et modération.

Par Corrine Doria

Références :

- [1] P. de Barante, *Vie politique de Royer-Collard*, Paris, Didier, vol. I, p.5.
- [2] Il avait eut deux autres frères qui moururent en bas âge: un, dont le nom est inconnu, qui mourut dès le berceau, et Angélique-Jeanne, décédée à l'âge d'un an.
- [3] E. de Waresquiel, B. Yvert, *Histoire de la Restauration (1814-1830)*, Paris, Perrin, 1996, p. 398.



Pierre-Paul Royer-Collard